
CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE
GUADELOUPE

Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail

Tendances démographiques, sociales

**Emplois et activités, organisation du travail (sous-traitance, spécialisation, etc.),
revenus, conditions de travail**

Définition

D'importantes transformations des emplois et activités agricoles se prolongeront, dans les prochaines années, qui modifieront le rapport au métier, la réalisation des tâches productives, la construction des revenus et l'attractivité du secteur.

Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

Un emploi familial en forte baisse

Entre 2010 et 2020, la réduction du nombre de personnes travaillant dans les exploitations concerne toutes les catégories d'emplois. Le nombre d'exploitants et coexploitants agricoles a diminué de 7 % (560 personnes) et la main-d'oeuvre familiale permanente a perdu 65 % de ses effectifs (2 100 personnes). Sur la même période, le recours à une main-d'oeuvre salariée permanente extérieure à la famille a également diminué mais de manière moins significative (- 6 %). Le volume du travail salarié occasionnel est stable, il atteint 550 ETP en 2020.

Des dirigeants plus souvent à temps partiel et pluriactifs

Les salariés permanents ne faisant pas partie de la famille ont une quotité de travail plus élevée que les personnes relevant des autres catégories de main-d'oeuvre. Leur temps annuel de travail est en moyenne de 0,9 ETP. En 2020, 76 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation et 95 % d'entre eux sont employés pour au moins un mi-temps. Les chefs d'exploitation et les coexploitants travaillent plus souvent à temps partiel. Seuls 24 % travaillent à temps plein sur leur exploitation, tandis que 48 % y consacrent au moins un mi-temps.

Des raisons structurelles et économiques conduisent les dirigeants à se tourner vers un autre métier. En 2020, ils sont 52 % (3 800 personnes) à se déclarer comme double actifs. Pour compléter un revenu agricole qui n'est pas suffisant, ils exercent, en plus de leur activité sur leur exploitation, une seconde activité rémunérée qui ne relève pas de l'agriculture. La fréquence de la pluriactivité est plus importante pour les microexploitations et concerne plus particulièrement les exploitations spécialisées en canne à sucre et en élevage.

L'externalisation des travaux est plus importante pour les productions végétales

En 2020, 49 % des exploitations guadeloupéennes ont eu recours à des prestations de service, réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA), une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou un autre prestataire. Le volume total du travail externalisé, estimé à 110 ETP (dont 42 ETP pour les ETA et 36 ETP pour les CUMA), connaît un recul important en dix ans (- 42%).

Le recours à l'externalisation d'actes techniques concerne majoritairement les exploitations de canne à sucre (87 %) qui sous-traitent le chargement, le transport et la coupe de la canne. L'externalisation de travaux liés aux productions animales reste plus rare.

Niveaux de rémunération

La rémunération des exploitants est à la fois large et dépendante de la spécialisation de l'exploitation. En 2021, les 10 % des exploitants ayant les plus faibles revenus ont des revenus négatifs (- 8 000 euros) et les 10 % des exploitants qui ont le résultat courant avant impôts le plus important ont des revenus de l'ordre de 48 000 € par an.

La médiane des revenus issus des exploitations spécialisées en banane (40 311 euros) est presque deux fois supérieure à la médiane des revenus des exploitations spécialisées en canne à sucre (20 652 euros). De la même manière, la tranche des 10 % des exploitants en banane les mieux rémunérés (98 016 euros) est largement supérieure aux 10 % les mieux rémunérés en canne (38 598 euros).

En 2021, un quart des agriculteurs a un revenu brut inférieur à 8 339 euros et un quart a un revenu brut supérieur à 31 859 euros.

La rémunération des salariés de l'agriculture guadeloupéenne demeure faible. Le salaire brut moyen des salariés de la filière banane s'élevait en 2021 à 1,027 SMIC. En prenant l'ensemble des filières de l'agriculture guadeloupéenne, la rémunération moyenne s'élève à 1,114 SMIC. Depuis 2014, les rémunérations ont progressé dans la filière banane d'environ 5,26 % en euros constants de 2021.

Prospectives et hypothèses d'évolution

Avec une main-d'œuvre de moins en moins souvent familiale, les exploitants devront développer de nouvelles capacités et compétences de management. Les salariés (y compris de courte durée) et les intervenants externes vont se multiplier.

Le manque d'attractivité du secteur pourrait se traduire par un fort taux de renouvellement des salariés. Se pose alors la question de la montée en compétence sur des tâches de plus en plus techniques et complexes.

La question de la transition agroécologique des exploitations peut être un levier d'attractivité, notamment pour les installations hors cadre familial.

RÉFÉRENCES

- Recensement agricole – Résultats définitifs, Etudes, mai 2022, SISEP, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe
- Recensement agricole – Age des exploitants et devenir des exploitations, Etudes, juillet 2022, SISEP, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe
- Recensement agricole – Main-d'œuvre et externalisation des travaux, Etudes, août 2022, SISEP, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe
- RICA – Résultats économiques des exploitations agricoles de la Guadeloupe en 2020, SISEP, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe.